

garde et une attaque sur le chien précèdent deux coups de badine portés sur des parties non sensibles, lors de la deuxième prise. Puis les acteurs entament une conduite de dos d'environ 30 pas, au cours de laquelle le chien répond spontanément à une nouvelle agression et le conducteur désarme l'homme assistant. L'épreuve de protection se termine par l'attaque du chien pendant le mouvement et la défense du chien pendant la phase de garde. Après s'être éloigné, l'homme assistant se dirige au pas de course vers le chien, assis au pied du maître, en l'agressant de menaces de la badine et de la voix. Dès que la distance est réduite à environ trente pas, le chien est envoyé pour une prise et une garde au ferme. Deux derniers coups de badine consécutifs à une agression et à une prise finale voient l'homme assistant désarmé, en marche pour une conduite de côté vers le juge.

Notation des exercices

Chaque épreuve est notée sur cent points. L'obtention de la mention nécessite un total d'au moins soixante-dix points. Si cette condition est remplie pour les trois épreuves, les qualificatifs suivants sont attribués pour l'ensemble du concours :

210 à 239 points	240 à 269 points	270 à 285 points	286 à 300 points
Suffisant	Bon	Très bon	Excellent

Tableaux récapitulatifs

Obéissance

Épreuve	Exercice	Certificat RCI	Échelon 1 (RCI1)	Échelon 2 (RCI2)	Échelon 3 (RCI3)
Obéissance	Suite en laisse	30			
(B)	Suite sans laisse	20	20	10	10
	Assis pendant la marche		10	10	10
	Couché pendant la marche avec rappel	15	10	10	
	Couché pendant la course avec rappel				10
	Debout pendant la marche			10	
	Debout pendant la course avec rappel				10
	Rapport d'objet				
	<i>personnel</i>	10			
	<i>0.65 kg</i>		10		
	<i>1 kg</i>			10	
	<i>2 kg</i>				10
	Saut de haie	10			
	Saut de haie avec rapport d'objet (0.65 kg)		15	15	15
	Escalade d'une palissade avec rapport d'objet (0.65 kg)		15	15	15
	Envoi en avant avec couché		10	10	10
	Couché libre sous diversion	15	10	10	10

Pistage et Protection

Épreuve	Exercice	Certificat RCI	Échelon 1 (RCI1)	Échelon 2 (RCI2)	Échelon 3 (RCI3)
Pistage	Tenue de piste	79	79	79	79
(A)	Rapport de				
	<i>un objet</i>	21			
	<i>deux objets</i>		21	21	
	<i>trois objets</i>				21
Protection	Quête du malfaiteur		5	5	10
(C)	Affrontement et aboiement	15	10	10	10
	Tentative de fuite	30	20	10	10
	Attaque sur le conducteur et le chien	50			
	Défense du chien pendant la phase de garde		35	20	20
	Conduite de côté	5			
	Conduite de dos			5	5
	Attaque sur le chien pendant la conduite de dos			30	15
	Attaque sur le chien pendant le mouvement		30	20	10
	Aggression pendant la phase de garde				20
Total		300	300	300	300

Pénalités

Le chien doit satisfaire au test de caractère préalable au concours. En cas de résultat non satisfaisant, le juge prononce la disqualification. Il fait de même si des déficiences au niveau du caractère sont décelées pendant le concours. Le règlement prévoit des pénalités maximales qui peuvent aller du simple retrait partiel ou total des points de l'exercice à l'arrêt de l'épreuve. Au cours de l'épreuve de pistage (A), l'arrêt du travail est déclaré lorsque le chien quitte la piste de plus d'une longueur de longe. Il en est de même si le conducteur reçoit deux avertissements du juge en cas de contrainte sur le chien qui veut quitter la piste. Lors de l'épreuve de protection (C), la même sanction est appliquée si le chien ne supporte pas, se fait chasser au cours d'un exercice de défense, ou ne lâche pas sa prise après trois ordres de cessation. Les plus lourdes pénalités pour faute sont généralement de cinq points, hormis les cas de déclassement dans la mention qualificative ou d'exercice jugé insuffisant. Ces dernières sont le plus souvent appliquées lors de l'épreuve de protection (C)

Les acteurs

Le chef de concours (CC) : Responsable du concours, il s'occupe de sa préparation. Il est chargé d'obtenir les autorisations nécessaires et de vérifier les documents obligatoires pour les concurrents. Il s'assure du bon déroulement du concours, pendant lequel il reste à la disposition du juge.

Le chien : Les chiens malades ou susceptibles de contagion ne sont pas admis aux concours. La même interdiction touche les femelles en gestation ou allaitantes. Mais elles peuvent concourir sous certaines conditions lorsqu'elles sont en chaleur. Les conditions d'accès au premier échelon ont été décrites précédemment. Le passage dans les échelons supérieurs (RCI 2 et 3) est possible dès l'obtention de la mention (MENT.), à condition que le chien soit âgé de 19 et 20 mois.

Le conducteur (CO) : Il doit respecter les directives vétérinaires et de protection des animaux. Il se soumet aux ordres du juge et du chef de concours. Il présente son chien de manière sportive et irréprochable. Il est responsable des dégâts occasionnés par son chien et, pour ce motif, il est couvert par une assurance adéquate.

Le juge de concours (JC) : Les juges sont invités par les organisateurs ou l'organisation cynologique nationale (OCN), selon l'importance du concours. La désignation des juges pour le championnat du monde est du ressort de la Commission pour chiens d'utilité (FCI). Un juge ne peut juger que trente (30) épreuves par jour. Ses décisions sont dites définitives et inattaquables. Elles peuvent cependant, pour les cas graves, faire l'objet d'une plainte écrite transmise à l'OCN qui décide de la suite à donner : décision ou transmission à la FCI qui juge en dernier ressort.

L'homme d'assistance (HA) : Le règlement est l'objet d'un développement conséquent sur une pratique correcte de l'homme d'assistance qui est l'aide du juge durant l'épreuve de protection. Il reçoit de celui-ci des instructions en début de concours. D'une manière générale, il est tenu de réaliser un travail régulier et d'un niveau adapté à l'échelon. En outre, les points suivants méritent d'être relevés :

- Les courses doivent être rapides, énergiques et maîtrisées.
- Le chien n'est pas provoqué durant les phases de garde.
- Une tension est maintenue dans la manche de protection durant les prises.
- L'agression sur un chien qui ne mord pas ne cesse que sur ordre du juge.
- L'homme d'assistance se positionne avant ou pendant la prise de manière à faciliter le jugement.

Le traceur de piste (TP) : Il s'agit du conducteur (CO) pour le 1^{er} échelon et d'un tiers pour les autres. Le traceur de piste met les objets en poche trente (30) minutes avant le départ. Après un arrêt sur la ligne de départ, il parcourt la piste d'un pas normal, dépose les objets sans s'arrêter. Il continue de marcher quelques pas dans la même direction après avoir posé le dernier objet.

(sources : [Wikipédia](#))